

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1707

2 juillet 2014

SOMMAIRE

FP Capital Luxembourg S.à r.l.	81898	Kadesh Participations S.à.r.l.	81895
Gampen S.à r.l.	81905	KAM Credit Investors S.à r.l.	81895
Genesis Life Settlements S.A.	81915	Kashmere S.A.	81896
Gianicolo S.A.	81897	KH II Lending 601 S.à r.l.	81897
Glendevon King	81924	Koch Nitrogen Finance Luxembourg S.à.r.l.	81892
Heizema Industries S.à r.l./B.V.	81929	La Garoupe Luxembourg S.A.	81897
Immoneuf Gérance	81890	La Place Vendôme S.à r.l.	81896
Industrial Equity Investments S.A.	81890	Leadership Institute GmbH	81935
Industrial Equity Investments S.A.	81890	Lease Jet Aviation	81897
Inmoprom Real Estate Investments S.A.	81894	Leria S.à r.l.	81895
Inspirit Investments S.A.	81891	Libra Project 3 S.à r.l.	81936
Interfamily S.A.-SPF	81926	Lombard Financial Investments S.A.	81936
Inter Globe Trust Spf S.A.	81890	LSF5 MHB Investment S.à r.l.	81936
International Golf & Leisure S.A.	81891	Lukos S.A.	81936
International Overseas Holding S.A.	81928	Mallinckrodt International Finance S.A.	81894
IP.AP S.à r.l.	81892	Mantaray Software S.à r.l.	81936
IP.AP S.à r.l.	81891	Mutua (Luxembourg) S.A.	81891
Ipsos Holding S.A.	81892	NL Europe S.A.	81892
ITO Holdings S.à r.l.	81892	NL International Luxembourg S.A.	81895
IW Investments S.A.	81893	N.T.S. Sàrl	81894
JCP gérances et exploitations, s.à r.l.	81895	Optique Tarall Dudelage S.à r.l.	81890
Jessan Participations S.à r.l.	81893	Peninsula International (Lux) Limited S. à r.l.	81893
Jouhoff S.à r.l.	81896		
Juman S.A.	81893		
"Kadesh Luxembourg S.à.r.l."	81894		

Immoneuf Gérance, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 115.583.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014060091/9.

(140069207) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2014.

Industrial Equity Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2561 Luxembourg, 31, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 179.652.

Je vous fais part de ma décision de démissionner avec effet immédiat de mon mandat d'administrateur de votre Société
immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 179652.

Le 25 avril 2014.

Edouard CHARDOME.

Référence de publication: 2014060094/10.

(140069375) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2014.

Industrial Equity Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2561 Luxembourg, 31, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 179.652.

Je vous fais part de ma décision de démissionner avec effet immédiat de mon mandat d'administrateur de votre Société
immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 179652.

Le 5 avril 2014.

Geert Jan Antoon DIRKX.

Référence de publication: 2014060095/10.

(140069375) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2014.

Inter Globe Trust Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-5752 Frisange, 1, An de Gaalgen.

R.C.S. Luxembourg B 52.927.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014060101/9.

(140069952) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2014.

Optique Tarall Dudelage S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3441 Dudelage, 45, avenue Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 184.201.

EXTRAIT

Il résulte d'un acte de constitution de la société à responsabilité limitée OPTIQUE TARALL DUDELANGE S.à r.l.,
avec siège social à L-3441 Dudelage, 45, avenue Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au registre de commerce et des
sociétés à Luxembourg sous le numéro B 184.201, reçu par le Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach,
en date du 31 janvier 2014, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 820 du 31 mars 2014
contenant apport des 600.000 parts sociales de la société SOPARFI FLORANANTINE S.à r.l. et que la société SOPARFI
FLORANANTINE S.à r.l. est dès lors à inscrire comme associé unique de la prédite société OPTIQUE TARALL DUDE-
LANGE S.à r.l.

Echternach, le 28 avril 2014.

Référence de publication: 2014060277/16.

(140068952) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2014.

Inspirit Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.

R.C.S. Luxembourg B 125.424.

Le Bilan au 31 DECEMBRE 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2014060099/10.

(140069820) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2014.

International Golf & Leisure S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9748 Eselborn, Mecherwee.

R.C.S. Luxembourg B 96.592.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration du 10 décembre 2013 de la société INTERNATIONALE GOLF & LEISURE S.A. tenue à Clervaux que:

Le Conseil d'administration, en vertu des pouvoirs lui conférés par les statuts de la société, décide de nommer comme commissaire aux comptes:

READ S. à.r.l.

3A, Boulevard Prince Henri

L-1724 Luxembourg

RCS: B 45083

Le mandat du nouveau commissaire ainsi nommé est valable pour un an et sera renouvelé le cas échéant à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Clervaux, le 10 décembre 2013.

International Golf & Leisure S.A.

Mecherwee, L-9748 Eselborn

Référence de publication: 2014060105/21.

(140069536) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2014.

IP.AP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 1217, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 155.511.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014060112/10.

(140069490) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2014.

Mutua (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 41.471.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 avril 2014.

Jean-Jacques Josset

Administrateur

Référence de publication: 2014060238/13.

(140069554) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2014.

IP.AP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 1217, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 155.511.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014060113/10.

(140069491) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2014.

Ipsos Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 23.038.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014060114/10.

(140069083) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2014.

ITO Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 8.735.915,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 145.000.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 28 avril 2014.

Référence de publication: 2014060115/10.

(140069863) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2014.

Koch Nitrogen Finance Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 145.704.

Statuts coordonnés, suite à de l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 4 novembre 2013 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Esch/Alzette, le 4 décembre 2013.

Référence de publication: 2014060135/11.

(140069506) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2014.

NL Europe S.A., Société Anonyme.**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-3510 Dudelange, 17, rue de la Libération.
R.C.S. Luxembourg B 107.091.

Extrait du procès-verbal des décisions de l'actionnaire unique du 04/04/2014

L'actionnaire unique, décide de transférer le siège de la société au 17, Rue de la Libération L-3510 Dudelange (Luxembourg) avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2014060253/13.

(140069730) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2014.

IW Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 87.332.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 24 avril 2014.

Référence de publication: 2014060116/10.

(140069458) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2014.

Jessan Participations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 165.457.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 29 avril 2014.

Référence de publication: 2014060121/10.

(140069939) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2014.

Juman S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 178.566.

Par décision du Conseil d'Administration tenu en date du 23 avril 2014, et, suite à la démission de Monsieur Cédric JAUQUET, publiée en date du 11 avril 2014, Madame Magali MICHELETTI, domiciliée professionnellement au 42, Rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, a été cooptée au poste d'Administrateur.

Son mandat s'achèvera à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2019.

Luxembourg, le 29 avril 2014.

Pour: JUMAN S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Aurélie Katola / Susana Goncalves Martins

Référence de publication: 2014060126/17.

(140069707) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2014.

Peninsula International (Lux) Limited S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 141.948.

En date du 11 avril 2014, l'Associé Unique de la Société a pris les décisions suivantes:

- Révocation de Madame Christobelle Yi Ching Liao, de son poste de gérant A, avec effet au 15 avril 2014;
- Nomination de Monsieur Alan Philip Clark, né le 15 novembre 1967 à Siteki, Swaziland, ayant pour adresse le 8/F St George's Building, 2 Ice House Street, Central, Hong Kong, au poste de Gérant A, avec effet au 15 avril 2014 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Peninsula International (Lux) Limited S. à r.l.

J.L de Zwart

Gérant B

Référence de publication: 2014060284/17.

(140069227) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2014.

Inmoprom Real Estate Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 129.196.

RECTIFICATIF

La publication en date du 25.04.2014, portant la référence de publication L140068177 enregistré le 28.04.2014, déposée au RCS le 28.04.2014 fait l'objet d'une rectification, il y a lieu de lire:

Par résolution circulaire du Conseil d'Administration du 25 avril 2014, Monsieur John Henri Gustave METZGER, 20, rue du Conseil-Général, CH-1205 Genève, a été coopté au Conseil d'Administration avec effet au 11 avril 2014 en remplacement de Monsieur José VILALLONGA SHELLY, démissionnaire. Son mandat s'achèvera avec ceux des autres Administrateurs à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2018.

Conformément aux dispositions de l'article 51 bis de la loi du 25 août 2006 sur les sociétés commerciales, l'Administrateur LANNAGE S.A., société anonyme, R.C.S. Luxembourg, B - 63 130, ayant son siège social au 42, Rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, a désigné Madame Magali MICHELETTI, domiciliée professionnellement au 42, Rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, comme représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour son compte au Conseil d'Administration de la société INMOPROM REAL ESTATE INVESTMENTS S.A., société anonyme, en remplacement de Monsieur Guy BAUMANN.

Luxembourg, le 29/04/2014.

Pour: INMOPROM REAL ESTATE INVESTMENTS S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Christine Racot / Susana Goncalves Martins

Référence de publication: 2014060096/26.

(140069774) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2014.

"Kadesh Luxembourg S.à.r.l.", Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 96.467.

Le Bilan au 31.12.2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014060137/10.

(140069152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2014.

N.T.S. Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8440 Steinfort, 40, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 84.747.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014060240/9.

(140069091) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2014.

Mallinckrodt International Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 172.865.

Les comptes annuels au 27 Septembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014060205/9.

(140068613) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2014.

Kadesh Participations S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 96.607.

Le Bilan au 31.12.2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014060138/10.

(140069153) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2014.

JCP gérances et exploitations, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8212 Mamer, 33, rue du Baerendall.
R.C.S. Luxembourg B 93.436.

Les comptes annuels du 01/01/2013 au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014060122/10.

(140069917) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2014.

Leria S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 255.840,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 144.047.

Les comptes annuels pour la période du 1^{er} janvier 2013 au 30 juin 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 avril 2014.

Référence de publication: 2014060155/11.

(140069583) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2014.

KAM Credit Investors S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 63, rue de Rollingergrund.
R.C.S. Luxembourg B 157.193.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014060140/10.

(140069693) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2014.

NL International Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-3510 Dudelange, 17, rue de la Libération.
R.C.S. Luxembourg B 151.113.

Extrait du procès-verbal des décisions de l'actionnaire unique du 04/04/2014

L'actionnaire unique, décide de transférer le siège de la société au 17, Rue de la Libération L-3510 Dudelange (Luxembourg) avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2014060255/13.

(140069733) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2014.

Kashmere S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.
R.C.S. Luxembourg B 161.227.

Les comptes annuels de la société au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014060142/10.

(140069657) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2014.

La Place Vendôme S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2124 Luxembourg, 4, rue des Maraîchers.
R.C.S. Luxembourg B 141.871.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014060165/9.

(140069919) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2014.

Jouhoff S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4569 Oberkorn, 46, rue Jean Gallion.
R.C.S. Luxembourg B 142.051.

L'an deux mille quatorze, le dix-sept avril.

Pardevant Maître Robert SCHUMAN, notaire de résidence à Differdange.

A COMPARU:

Monsieur Stephan JOUHOFF, artiste-photographe, né à Francfort, Allemagne, le 31 mars 1952 (Matricule 1952 0331 819), demeurant à L-4569 Oberkorn, 46, rue Jean Gallion.

Lequel comparant déclare qu'il est le seul et unique associé de la société à responsabilité limitée JOUHOFF S.à r.l., avec siège social à L-4443 Belvaux, 2, Quartier de l'Eglise,

constituée suivant acte reçu par le notaire Aloyse BIEL, alors de résidence à Esch/Alzette, en date du 20 août 2008, publié au Mémorial C no 2554 du 18 octobre 2008.

Lequel associé s'est réuni en assemblée générale extraordinaire, à laquelle il se reconnaît dûment convoqué et dont il déclare avoir eu connaissance de l'ordre du jour au préalable, et il prend les résolutions suivantes:

- 1.- L'assemblée générale décide de transférer le siège social dans la Commune de Differdange.
- 2.- Suite à la résolution qui précède le 1^{er} alinéa de l'article 5 des statuts aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le siège social est fixé dans la Commune de Differdange.» (...)

- 3.- L'assemblée générale décide de fixer l'adresse du siège social à L-4569 Oberkorn, 46, rue Jean Gallion

Plus rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les frais et honoraires en rapport avec le présent acte resteront à charge de la société.

DONT ACTE, fait et passé à Differdange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom, état ou demeure, il a signé le présent acte avec Nous notaire.

Signé: Jouhoff, Schuman.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 22 avril 2014. Relation: EAC / 2014 / 5550. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande pour servir à des fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg.

Differdange, le 29 avril 2014.

Référence de publication: 2014060125/35.

(140069166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2014.

KH II Lending 601 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.
R.C.S. Luxembourg B 174.358.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Diekirch, le 28 avril 2014.

Référence de publication: 2014060145/10.

(140069029) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2014.

La Garoupe Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.
R.C.S. Luxembourg B 93.264.

Le Bilan au 31 DECEMBRE 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Référence de publication: 2014060163/10.

(140069826) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2014.

Lease Jet Aviation, Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 107.381.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUO

Référence de publication: 2014060171/10.

(140069270) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2014.

Gianicolo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 94.580.

Extrait de de l'assemblée générale ordinaire tenue au siège social le 11 avril 2014.

Acceptation de la démission de Monsieur François Moulia, de la société LM1 S.A. et de la société DURHAM MANAGEMENT LTD de leur mandat d'Administrateurs;

Acceptation de la démission de M. Vincent TUCCI de son mandat de Commissaire;

Nomination des nouveaux Administrateurs:

- Madame Filippa RAULET, Administrateur de société, née à Thionville (France), le 12 septembre 1961, demeurant professionnellement au 10A, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg;

- Madame Mélanie LUCADELLO, Administrateur de société, née à Mont-Saint-Martin (France), le 17 mars 1984, demeurant professionnellement au 10A, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg;

- M. Vincent TUCCI, Administrateur de société, né à Moyeuvre-Grande (France), le 26 juillet 1968, demeurant professionnellement au 10A, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg;

Les Administrateurs sont nommés pour un mandat d'une durée de trois ans.

Nomination du nouveau Président du Conseil d'Administration

- M. Vincent TUCCI, Administrateur de société, né à Moyeuvre-Grande (France), le 26 juillet 1968, demeurant professionnellement au 10A, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg;

Le Président du Conseil d'Administration est nommé pour un mandat d'une durée de trois ans.

Nomination du nouvel Administrateur Délégué

- M. Vincent TUCCI, Administrateur de société, né à Moyeuvre-Grande (France), le 26 juillet 1968, demeurant professionnellement au 10A, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg;

L'Administrateur Délégué est nommé pour un mandat d'une durée de trois ans.

Nomination, en remplacement du Commissaire

- la société FIDUCIARY TUCCI & PARTNERS SA, demeurant professionnellement au 10A, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg;

Le Commissaire est nommé pour un mandat d'une durée de trois ans.

Transfert du siège social de la société du 60, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg au 10A, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg;

Libération du capital social de la Société dans sa totalité.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 avril 2014.

Pour GIANICOLO S.A.

Les administrateurs

Référence de publication: 2014060029/38.

(140069699) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2014.

FP Capital Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 186.511.

—
STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the seventeenth day of the month of April.

Before Us Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, acting in replacement of Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, who will remain depositary of the present original deed.

There appeared:

Olympic Connect Investments Limited, a corporation incorporated under the laws of Cyprus, registered under number HE 218441 and whose registered office is at Makarios Avenue, Nicosia, Cyprus,

represented by Mr Laurent Godineau, residing in Luxembourg, pursuant a proxy to be registered together with the present deed.

The appearing party, acting in the above stated capacity, has requested the undersigned notary to draw up the articles of association of a limited liability company ("société à responsabilité limitée"), FP Capital Luxembourg S.à r.l., which is hereby established as follows:

Art. 1. Denomination. A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name "FP Capital Luxembourg S.à r.l." (the "Company") is hereby formed by the appearing party and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

Art. 2. Object. The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participations in any enterprise in whatever form, including mezzanine loans, and the administration, management, control and development of those participations.

In particular, the Company may use its funds to establish, manage, develop and dispose of its assets as they may be composed from time to time and namely, but not limited to, its portfolio of securities of whatever origin, to participate in the creation, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities and any rights, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise.

The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds and debentures.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes. It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all of its assets.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. Registered Office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

Art. 5. Share capital. The issued share capital of the Company is set at twelve thousand and five hundred Euros (€ 12,500) divided into twelve thousand and five hundred (12,500) shares with a par value of one Euro (€ 1) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association.

Any available share premium shall be distributable.

The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 6. Transfer of Shares. Shares are freely transferable among members. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-members is subject to the consent of members representing at least seventy-five percent of the Company's capital.

Art. 7. Management of the Company. The Company is managed by at least two (2) managers composed of one or several Class A Manager(s) and of one or several Class B Manager(s), who shall constitute the Board of Managers.

They are appointed, designated as Class A Manager and Class B Manager and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. The managers need not to be shareholders. If no term is indicated, the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, e-mail or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company, including at least one Class A Manager and one Class B Manager (including by way of representation). Such quorum requirements shall also be applicable at any adjourned meeting of the Board of Managers as the case may be.

The Board of Managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by means of a circular when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

The Company will be bound by the joint signature of one Class A Manager and one Class B Manager. In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the board of it self (including by way of representation).

Art. 8. Liability Managers, indemnification.

8.1 The managers are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

8.2 Subject to the exceptions and limitations listed in article 8.3, every person who is, or has been, a manager or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such manager or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words "claim", "action", "suit" or "proceeding" shall apply to all claims,

actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words "liability" and "expenses" shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.

8.3 No indemnification shall be provided to any manager or officer:

8.3.1 Against any liability to the Company or its shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office;

8.3.2 With respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or

8.3.3 In the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the board of managers.

8.4 The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any manager or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such manager or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including managers and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

8.5 Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or manager, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this article.

Art. 9. Shareholder voting rights. Each shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy.

Art. 10. Shareholders' Meetings. Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority as prescribed by the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the "Company Law"), in writing (to the extent permitted by law) or at meetings. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting, the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law, (i) decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented. (ii) However, decisions concerning the amendment of the articles of association are taken by (x) a majority of the shareholders (y) representing at least three quarters of the issued share capital and (iii) decisions to change of nationality of the Company are to be taken by shareholders representing 100% of the issued share capital.

In case and for as long as the Company has more than 25 shareholders, an annual general meeting shall be held each last Friday of May at 2.00 pm of each year. If such day is not a business day, the meeting shall be held on the immediately following business day.

Art. 11. Accounting Year. The accounting year begins on 1st January of each year and ends on 31th December of the same year.

Art. 12. Financial Statements. Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or as the case may be the board of managers.

The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

Art. 13. Distributions. Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The manager or, as the case may be, the board of managers, may decide to pay interim dividends on the basis of the statements of accounts he/it has prepared, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realized since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

Art. 14. Dissolution. In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations.

Art. 15. Sole Shareholder. If, and as long as one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the Company Law; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 16. Applicable law. For anything not dealt with in the present articles of association, the shareholders refer to the relevant legislation and, in particular, to the Company Law.

Special disposition

The first accounting year shall begin on the date of incorporation and shall terminate on 31st December 2014.

Subscription and payment

All the shares have been subscribed by Olympic Connect Investments Limited, previously named.

All the shares have been entirely paid-in so that the amount of twelve thousand and five hundred euros (EUR 12,500) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Expenses, Valuation

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand five hundred euros.

Extraordinary general meeting

The shareholders have forthwith taken immediately and unanimously the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at 3, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.
2. The following persons are named managers of the Company for an undetermined period of time subject to the articles of association of the Company:

Class A Managers

Control Services Corp., Coastal Building, 2nd Floor, Wickham's Cay II, Road Town, Tortola, British Virgin Islands.

Class B Managers

Laurent Godineau, born on 17th June 1973 at Cholet (France), with professional address at 3, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith, that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and French text, the English version shall be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, the said person appearing signed together with us, the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le dix-sept avril.

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, lequel dernier nommé restera dépositaire de la présente minute.

a comparu:

Olympic Connect Investments Limited, une société de droit chypriote, enregistrée sous le numéro HE 218441 et dont le siège social est situé à Makarios Avenue, Nicosie, Chypre,

représentée par Monsieur Laurent Godineau, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration (laquelle procuration est enregistrée avec le présent acte).

La partie comparante agissant ès-qualité a demandé au notaire soussigné d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée (FP Capital Luxembourg S.à r.l.) La société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est formé par le comparant et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "FP Capital Luxembourg S.à r.l." (la «Société»). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.

Art. 2. Objet. La Société peut effectuer toutes transactions directement ou indirectement en relation avec l'acquisition de participations dans toute entreprise sous quelque forme que ce soit, dont des prêts mezzanines, l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

En particulier, la Société peut utiliser ses fonds en vue d'établir, gérer, développer et disposer de ses actifs, de la manière qu'ils seront constitués de temps en temps et notamment, mais pas limité à, son portefeuille de titres, quelle que soit leur origine, de participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, d'acquérir, par voie d'investissements, souscriptions, prises fermes ou options, des titres ou droits et de les réaliser par voie de ventes, transferts, échanges ou autrement.

La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et réaliser son activité par l'intermédiaire de succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations ou de certificats de créance.

D'une manière générale elle peut prêter assistance (par des prêts, avances, garanties, valeurs mobilières ou autrement) à toute société ou entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets. La Société peut également donner des garanties et donner des sûretés en faveur de tiers pour garantir ses obligations. La Société peut également gager, transférer, grever ou autrement créer des sûretés sur partie de ses actifs.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège Social. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions prévues en cas de modification des statuts.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la municipalité par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Luxembourg ou à l'étranger.

Au cas où le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures temporaires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, demeurera une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance.

Art. 5. Capital Social. Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euros (€ 12,500) divisé en douze mille cinq cents (12,500) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (€ 1) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptés de la manière requise pour la modification des présents Statuts.

Toute prime d'émission disponible sera distribuable.

La Société ne reconnaît qu'un seul détenteur par part. Les copropriétaires indivis désigneront un représentant unique qui les représentera auprès de la Société.

Art. 6. Transfert de parts sociales. Les parts sociales sont librement transférables entre associés. Sauf dispositions contraires de la loi, les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non associés que moyennant l'agrément donné par au moins soixante-quinze pour cent du capital social de la Société.

Art. 7. Gérance. La Société est gérée par au moins deux (2) gérants composé d'un ou plusieurs gérant(s) de catégorie A et de un ou plusieurs gérants de catégorie B, lesquels constituent le conseil de gérance.

Ils sont nommés, désignés en tant que gérant(s) de catégorie A ou gérant(s) de catégorie B et révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, et qui statue à la majorité simple. Les gérants ne sont pas obligatoirement associés. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans motifs (ad nutum) et à tout moment.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer les unes avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de confé-

rence téléphonique. La participation à ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil de gérance par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit, par câble, télégramme, télex, e-mail ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises avec l'accord de la majorité des gérants de la Société, dont au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B (y compris par voie de représentation). Ce quorum est applicable à toute réunion du conseil de gérance ajournée.

Le conseil de gérance peut également, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment exécutés faisant foi de la résolution intervenue. Les résolutions des gérants, y compris celles prises par voie circulaire, seront certifiées comme faisant foi et un extrait pourra être émis sous la signature individuelle de chaque gérant.

La Société sera engagée par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B. Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la seule signature de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil lui-même (y compris par voie de représentation).

Art. 8. Responsabilité des gérants, Indemnisation.

8.1 Les gérants ne sont pas personnellement responsables des dettes de la Société. En tant que représentants de la Société, ils sont responsables de l'exécution de leurs obligations.

8.2. Sous réserve des exceptions et limitations énumérées à l'article 8.3, toute personne qui est, ou qui a été gérant, dirigeant ou responsable de la Société, sera, dans la mesure la plus large permise par la loi, indemnisée par la Société pour toute responsabilité encourue et toutes dépenses raisonnables contractées ou payées par elle en rapport avec toute demande, action, plainte ou procédure dans laquelle elle est impliquée à raison de son mandat présent ou passé de géant, dirigeant ou responsable et pour les sommes payées ou contractées par elle dans le cadre de leur règlement. Les mots «demande», «action», «plainte» ou «procédure» s'appliqueront à toutes les demandes, actions, plaintes ou procédures (civiles ou criminelles, y compris le cas échéant toute procédure d'appel) actuelles ou prévisibles et les mots «responsabilité» et «dépenses» devront comprendre, sans que cette liste soit limitative, les honoraires d'avocats, frais et dépens, jugements et montants payés en règlement et autres responsabilités.

8.3. Aucune indemnité ne sera versée à tout gérant, dirigeant ou responsable:

8.3.1 En cas de mise en cause de sa responsabilité vis-à-vis de la Société ou de ses associés en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave ou d'imprudence dans l'accomplissement des devoirs découlant de sa fonction;

8.3.2 Pour toute affaire dans laquelle il serait finalement condamné pour avoir agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société; ou

8.3.3 Dans le cas d'un compromis ou d'une transaction, à moins que le compromis ou la transaction en question n'ait été approuvé par une juridiction compétente ou par le conseil de gérance.

8.4. Le droit à indemnisation prévu par les présentes, n'affectera aucun autre droit dont un gérant, dirigeant ou représentant peut bénéficier actuellement ou ultérieurement. Il subsistera à l'égard de toute personne ayant cessé d'être gérant, dirigeant ou représentant et bénéficiera aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de telles personnes. Les dispositions du présent article n'affecteront aucun droit à indemnisation dont pourrait bénéficier le personnel de la Société, y compris les gérants, dirigeants ou représentants en vertu d'un contrat ou autrement en vertu de la loi.

8.5. Les dépenses en rapport avec la préparation et la représentation d'une défense à l'encontre de toute demande, action, plainte ou procédure de nature telle que décrite dans le présent article, seront avancées par la Société avant toute décision sur la question de savoir qui supportera ces dépenses, moyennant l'engagement par ou pour le compte du représentant ou du dirigeant de rembourser ce montant s'il est finalement déterminé qu'il n'a pas droit à une indemnisation conformément au présent article.

Art. 9. Droits de vote des associés. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 10. Assemblées Générales. Les décisions des associés sont prises dans les formes et aux majorités prévues par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle qu'elle a été modifiée (la «Loi sur les sociétés»), par écrit (dans la mesure où c'est permis par la loi) ou lors d'assemblées. Toute assemblée des associés de la Société

valablement constituée ou toute résolution circulaire (dans la mesure où c'est permis par la loi le cas échéant) représente l'entière des associés de la Société.

Les assemblées peuvent être convoquées par une convocation adressée par lettre recommandée aux associés à l'adresse contenue dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date d'une telle assemblée. Si l'entière du capital social est représentée à une assemblée l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions circulaires, le texte de ces résolutions doit être envoyé aux associés à leur adresse inscrite dans le registre des associés tenu par la Société ou moins huit (8) jours avant la date effective des résolutions. Les résolutions prennent effet à partir de l'approbation par la majorité comme prévu par la loi concernant les décisions collectives (ou sujet à la satisfaction de la majorité, à la date y précisée). Des résolutions unanimes peuvent être passées à tout moment sans convocation préalable.

A moins que ce soit prévu autrement par la loi, (i) les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles sont approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première assemblée ou lors de la première résolution écrite, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix des votants, sans considérer la portion du capital représentée. (ii) Cependant, des décisions concernant des modifications des Statuts seront prises par (x) une majorité des associés (y) représentant au moins trois-quarts du capital social émis et (iii) les décisions concernant le changement de nationalité de la Société seront prises par les associés représentant 100% du capital social émis.

A partir du moment où la Société compte plus de 25 associés la tenue d'une assemblée générale annuelle des associés sera obligatoire. La date de la tenue de l'assemblée générale annuelle est fixée au dernier vendredi du mois de mai à 14.00 heures de chaque année. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable l'assemblée sera tenue le jour ouvrable le plus proche.

Art. 11. Année Sociale. L'année sociale commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

Art. 12. Comptes annuels. Chaque année, le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance établit les comptes annuels au 31 décembre.

Les comptes annuels sont disponibles au siège social pour tout associé de la Société.

Art. 13. Distributions. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être une obligation si cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes intérimaires sur base de l'état comptable qu'il a préparé, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi.

Le solde peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale.

Le compte de prime d'émission peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant de la prime d'émission à la réserve légale.

Art. 14. Dissolution. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 15. Associé Unique. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la Loi sur les sociétés; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

Art. 16. Loi Applicable. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur et, en particulier, à la Loi sur les sociétés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence en date de la constitution et se terminera le 31 décembre 2014.

Souscription et libération

Toutes les parts ont été souscrites comme suit:

FP Capital Luxembourg S.à r.l., prénommée, douze mille cinq cent parts.

Toutes les Parts sociales ont été entièrement libérées en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12,500) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Dépenses, Evaluation

Les frais, dépenses, rémunérations, charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société du fait du présent acte sont évaluées à environ mille cinq cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt, les associés ont pris unanimement les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé au 3, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.
2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée sous réserve des statuts de la Société:

Gérant de Catégorie A

Control Services Corp., Coastal Building, 2nd Floor, Wickham's Cay II, Road Town, Tortola, British Virgin Islands.

Gérant de Catégorie B

Laurent Godineau, né le 17 juin 1973 à Cholet (France), ayant son adresse professionnelle au 3, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une traduction française; à la requête de la même personne et en cas de divergence entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, la comparante a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: L. GODINEAU, C. WERSANDT.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 22 avril 2014. Relation: EAC/2014/5611. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2014060000/395.

(140069313) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2014.

Gampen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-7257 Walferdange, 2, Millewee.

R.C.S. Luxembourg B 186.519.

—
STATUTES

In the year two thousand fourteen, on the seventeenth day of April.

Before Us, Maître Jacques CASTEL, notary residing in Grevenmacher, acting in replacement of Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, momentarily absent and who will remain the depositary of the present deed.

THERE APPEARED:

Dr. Matthias CALICE, Private Investor, born in Vienna, Austria on 18 February 1969, residing at Kent House, 10 Lower Mall, London W6 9DJ, United-Kingdom,

here represented by Mr Gianpiero SADDI, private employee, with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg,

by virtue of a power of attorney given under private seal on 31th of March 2014.

The said power of attorney, after having been signed "ne varietur" by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to this notarial deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as described above, has requested the undersigned notary, to document the deed of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which it deems to incorporate and the articles of association of which shall be as follows:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is "Gampen S.à r.l." (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these present articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office

2.1. The registered office of the Company is established in the municipality of Walferdange, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the managers. The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board. Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object

3.1. The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may provide any professional services as well as carry out any advisory, management and administrative services from a macro- and micro- economics perspective to other companies which are, directly or indirectly connected to the same shareholder(s) as the Company.

3.3. The company may further act as a General Partner of, hold shares and interests in, any Luxembourg Limited partnerships including Common limited partnerships and Special limited partnerships.

3.4. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

3.5. The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.6. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

Art. 4. Duration

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital

5.1. The share capital is set at twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500.-), represented by twelve thousand and five hundred (12,500) shares in registered form, having a par value of one euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital may be increased or decreased in one or several times by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. Shares are freely transferable among shareholders.

Where the Company has a sole shareholder, shares are freely transferable to third parties.

Where the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to the prior approval of the shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

The transfer of shares by reason of death to third parties must be approved by the shareholders representing three-quarters of the rights owned by the survivors.

A share transfer is only binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3. A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by each shareholder upon request.

6.4. The Company may redeem its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company's share capital.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and removal of managers

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers may not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the shareholders.

7.3. The sole shareholder or the shareholders may decide to appoint one or several Class A managers and one or several Class B managers.

Art. 8. Board of managers. If several managers are appointed, they constitute the board of managers (the Board).

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

(ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the Board.

8.2. Procedure

(i) The Board meets upon the request of any two (2) managers, at the place indicated in the convening notice.

(ii) Written notice of any meeting of the Board is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant a power of attorney to another manager in order to be represented at any meeting of the Board.

(v) The Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented provided that, if the sole shareholder or the shareholders have appointed one or several Class A managers and one or several Class B managers, at least one (1) A manager and one (1) B manager (in each case, whether in person or by proxy) votes in favour of the resolution. The chairman shall not be entitled to a second or casting vote.

(vi) The resolutions of the Board are recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or, if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.

(vii) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

(viii) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers Circular Resolutions), are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

8.3. Representation

(i) Subject to article 8.3. (iii), the Company is bound towards third parties in all matters by the joint signatures of any two (2) managers.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

(iii) If the sole shareholder or the shareholders have appointed one or several Class A managers and one or several Class B managers, the Company will be bound towards third parties by the joint signature of one Class A manager and one Class B manager.

Art. 9. Sole manager

9.1. If the Company is managed by a sole manager, any reference in the Articles to the Board or the managers is to be read as a reference to such sole manager, as appropriate.

9.2. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole manager.

9.3. The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

Art. 10. Liability of the managers

10.1. The managers may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 11. General meetings of shareholders and shareholders circular resolutions

11.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders Circular Resolutions).

(ii) Where resolutions are to be adopted by way of Shareholders Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

(iii) Each share entitles to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager or shareholders representing more than one-half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) General Meetings are held at such place and time specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant a written power of attorney to another person, whether or not a shareholder, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time and the resolutions are adopted at the General Meeting or by Shareholders Circular Resolutions by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company require the unanimous consent of the shareholders.

Art. 12. Sole shareholder

12.1 Where the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.

12.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders Circular Resolutions is to be read as a reference to such sole shareholder or the resolutions of the latter, as appropriate.

12.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 13. Financial year and approval of annual accounts.

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2. Each year, the Board prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the manager(s) and shareholders towards the Company.

13.3. Each shareholder may inspect the inventory and the balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders Circular Resolutions within six (6) months from the closing of the financial year.

Art. 14. Réviseurs d'entreprises

14.1. The operations of the Company are supervised by one or several réviseurs d'entreprises, when so required by law.

14.2. The shareholders appoint the réviseurs d'entreprises, if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The réviseurs d'entreprises may be re-appointed.

Art. 15. Allocation of profits

15.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders determine how the balance of the annual net profits is disposed of. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) interim accounts are drawn up by the Board;

(ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the shareholders within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and

(v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the shareholders, adopted by one-half of the shareholders holding three-quarters of the share capital. The shareholders appoint one or several liquidators, who may not be shareholders, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.

16.2. The surplus after the realisation of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

17.1. Notices and communications are made or waived and the Managers Circular Resolutions as well as the Shareholders Circular Resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers Circular Resolutions or the Shareholders Circular Resolutions, as the case may be, are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by the Articles are determined in accordance with the law and, subject to any non waivable provisions of the law, any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitory provision

By way of derogation to article 13.1. of the Articles, the first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31, 2014.

Subscription and payment

Dr. Matthias CALICE, represented as stated above, subscribes to twelve thousand and five hundred (12,500) shares in registered form, with a par value of one euro (EUR 1.-) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash in the amount of twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500.-);

The amount of twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500.-) is at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand four hundred euro (EUR 1,400.-).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entire subscribed capital, has passed the following resolutions:

1. The number of managers is set at two (2). The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

Class A Manager:

- Dr. Matthias CALICE, Private Investor, born in Vienna, Austria on 18 February 1969, residing at Kent House, 10 Lower Mall, London W6 9DJ, United-Kingdom; and

Class B Manager:

- Mr. Philippe CHAN, chartered accountant, born in Mauritius on 15 November 1974, with professional address at 2, Millewee, L-7257 Walferdange, Grand Duchy of Luxembourg;

2. The registered office of the Company is set at 2, Millewee, L-7257 Walferdange, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that, on the request of the appearing parties, this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF this deed was drawn up in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing parties, and signed by the latter with the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le dix-sept avril.

Par devant Nous, Maître Jacques CASTEL, notaire de résidence à Grevenmacher, agissant en remplacement de Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, momentanément absente, laquelle dernière restera le dépositaire de la présente minute.

A COMPARU:

Dr. Matthias CALICE, Investisseur privé, né à Vienne, Autriche le 18 février 1969 et résidant à Kent House, 10 Lower Mall, London W6 9DJ, Royaume-Uni,

Ici représenté par Monsieur Gianpiero SADDI, employé privé, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous-seing privé le 31 mars 2014.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte notarié pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiquée ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est "Gampen S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la municipalité de Walferdange, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision des gérants. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2 Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du Conseil. Lorsque le Conseil estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société au lieu de son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute société ou entreprise, ainsi que la gestion de ces participations, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. La Société peut notamment acquérir, par voie de souscription, achat et échange ou de toute autre manière, tout titre de participation, part sociale, action ou autre valeur mobilière, obligations, créances, bons, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut également investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut fournir des services professionnels ainsi que procéder à des services de conseil, de gestion et d'administration d'un point de vue macro-et micro-économiques à d'autres sociétés qui sont, directement ou indirectement reliée à la (aux) même actionnaire(s) de la Société.

3.3. La Société peut aussi agir en tant qu'associé gérant commandité et détenir des actions et des participations dans toute société en commandite luxembourgeoise y inclus les sociétés en commandite simple et les sociétés en commandite spéciale.

3.4. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de titres et obligations et de tout autre instrument financier de toute nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ou à toute autre société. La Société peut également consentir des sûretés, gager, nantir, céder, grever de charges ou de toute autre manière créer et accorder des garanties sur tout ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, pour son propre bénéfice ou celui de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut exercer aucune activité réglementée relevant du secteur financier sans avoir obtenu d'autorisation préalable à cet effet.

3.5. La Société peut faire usage de toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires et de taux d'intérêt et tout autre risque.

3.6. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre évènement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euro (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

La cession de parts sociales à un tiers par suite du décès doit être approuvée par les associés représentant les trois-quarts des droits détenus par les survivants.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.4. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et révocation des gérants

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants peuvent ne pas être associés.

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision des associés.

7.3. L'associé unique ou les associés, selon le cas, pourront nommer un ou plusieurs gérants de Catégorie A et un ou plusieurs gérants de Catégorie B.

Art. 8 Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le conseil de gérance (le Conseil).

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation d'au moins deux (2) gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixées dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés sous la condition que, si l'associé unique ou les associés ont nommé un ou plusieurs gérants de Catégorie A et un ou plusieurs gérants de Catégorie B, au moins un (1) gérant A et un (1) gérant B (à chaque fois, soit en personne soit par procuration) votent en faveur de la résolution. Le Président ne dispose pas d'une seconde voix ou d'une voix prépondérante.

(vi) Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vii) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(viii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3. Représentation

(i) Sous réserve de l'article 8.3 (iii), la Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux (2) gérants.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

(iii) Si l'associé unique ou les associés ont nommé un ou plusieurs Gérants de Catégorie A et un ou plusieurs gérants de Catégorie B, la Société sera engagée, vis-à-vis des tiers, par la signature conjointe d'un gérant de Catégorie A et d'un gérant de Catégorie B.

Art. 9. Gérant unique

9.1. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

9.2. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

9.3. La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 10. Responsabilité des gérants

10.1. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 11. Assemblées générales des associés et résolutions circulaires des associés

11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés).

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

Art. 12. Associé unique

12.1. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

12.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

12.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 13. Exercice social et approbation des comptes annuels

13.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

Art. 14. Réviseurs d'entreprises

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, dans les cas prévus par la loi.

14.2. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les réviseurs d'entreprises peuvent être renommés.

Art. 15. Affectation des bénéfices

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter.

15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires doit être adoptée par les associés dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et

(v) si les dividendes intérimaires qui ont été distribué excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la moitié des associés détenant les trois-quarts du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être

associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

17.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants ou des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

Disposition transitoire

Par dérogation à l'article 13.1 des Statuts, le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2014.

Souscription et Libération

Dr. Matthias CALICE, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de douze mille cinq cents euro (EUR 12.500,-).

Le montant de douze mille cinq cents euro (EUR 12.500,-) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille quatre cents euro (EUR 1.400,-).

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre de gérants est fixé à deux (2). Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants de la Société pour une durée indéterminée:

Gérant de Catégorie A:

- Dr. Matthias CALICE, Investisseur privé, né à Vienne, Autriche le 18 février 1969 et résidant à Kent House, 10 Lower Mall, London W6 9DJ, Royaume-Uni; et

Gérant de Catégorie B:

- Monsieur Philippe CHAN, expert-comptable, né à L'île Maurice le 15 novembre 1974, avec adresse professionnelle au 2, Millewee, L-7257 Walferdange, Grand-Duché de Luxembourg;

2. Le siège social de la Société est établi à L-7257 Walferdange, 2, Millewee, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire des parties comparantes, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: G. Saddi et J. Castel.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 22 avril 2014. LAC/2014/18606. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur (signée): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 avril 2014.

Référence de publication: 2014060006/521.

(140069466) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2014.

Genesis Life Settlements S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1945 Luxembourg, 3, rue de la Loge.

R.C.S. Luxembourg B 186.516.

—
STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the sixteenth day of April,

Before Maître ARRENSDORFF, notary residing in Luxembourg,

THERE APPEARED:

GENESIS OPPORTUNITY FUND L.P., a limited company incorporated in Delaware (U.S.A.), having its registered office at Suite 600, One Commerce Center, 1201 N. Orange Street, Wilmington, New Castle County, State of Delaware, 19801, represented by Cathie Scalia, Lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 11 April 2014,

which proxy after being signed ne varietur by the person appearing and the undersigned notary will remain attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing party, represented as here-above stated, has requested the notary to inscribe as follows the articles of association of a société anonyme de titrisation, which forms for itself:

Art. 1. Denomination. There is hereby established among the subscriber and all those who become owners of the shares hereafter issued, a company in the form of a société anonyme under the name of “GENESIS LIFE SETTLEMENTS S.A.” (the “Company”), governed by the laws of the Grand-Duché of Luxembourg, in particular, the amended law of August 10, 1915 on commercial companies (the “Company Law”), the amended law of March 22, 2004 on securitizations (the “Securitization Law”) and by the present articles of incorporation.

Art. 2. Registered office.

2.1 The Company has its registered office in Luxembourg. It may be transferred to any other place in the municipality of Luxembourg by a decision of the board of directors.

2.2 If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the Company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the Company, which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited duration.

Art. 4. Corporate object.

4.1 The corporate object of the Company shall be the activity of a securitization company within the meaning of the Securitization Law. Consequently, the activities of the Company shall include without being limited to:

- The acquisition and / or the assumption, directly or through other undertakings, of risks relating to claims, loans, premium finance notes, life settlement contracts, beneficial interests in irrevocable life insurance trusts or any other assets, whether movable or immovable, tangible or intangible, or obligations (including without being limited to investments into bonds, derivatives, credit default swaps, total return swaps, credit linked notes, etc.) assumed by third parties or inherent to all or part of the activities (the “Risks”) and issue of securities (the “Securities”), whose value or yield depends on such Risks. The Securities issued in the context of a Securitization shall only be issued on an isolated basis or private placement but they shall never be issued to the public on a continuous basis as provided for by article 19 of the Securitization Law.

- The management, the hedging and disposal of Risks in any form the board of directors may deem appropriate and in accordance with any investment and management guidelines determined by the board of directors. Such management, hedging and disposal may be made using techniques including, without being limited to, derivatives (swaps, options, futures, credit derivatives, etc.), repurchase transactions, sale of assets or financial instruments in over-the-counter transactions or via regulated exchanges, etc.

4.2 The Company may finance itself through the issue of performance certificates or any kind of securities (shares, preferred shares, bonds or any other debts instruments, etc.), under registered or bearer form, only on an isolated basis or private placement, or through other techniques including, but not limited to, borrowing of funds on a secured or unsecured basis. The performance certificates or other kind of securities issued under registered form shall not be exchanged or converted into bearer form.

4.3 In accordance with, and to the extent permitted by the Securitization Law, the Company may grant any types of guarantees or loans to any affiliated company (subsidiary, parent, sister or any company belonging to the same group as the Company) and may enter into / execute / perform any swaps, futures, forwards, derivatives, options, repurchase, stock lending and similar transactions or agreements the board of directors deems necessary for the purpose of realizing the securitization of Risks.

4.4 The descriptions above are to be understood in their broadest sense and the enumeration given is not limited. Except for the issuance of securities to the public on a continuous basis, the Company may carry out all commercial, industrial and financial operations, likely to enhance or to supplement the above mentioned purposes and the corporate object shall include any transaction necessary or useful in the accomplishment and development of its corporate object to the broadest extent permitted by the Securitization Law.

Art. 5. Share capital.

5.1 The share capital of the Company is set at fifty thousand US Dollars (USD 50,000.-) represented by five hundred (500) Shares (the "Shares") having a nominal value of one hundred US Dollars (USD 100.-) each.

5.2 The Shares are in registered form.

5.3 The Company may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own Shares.

5.4 The share capital of the Company may be increased or reduced, at any time, by a general meeting of the shareholders of the Company subject to the quorum and majority requirements set forth in the Company Law.

Art. 6. Management.

6.1 The Company is managed by a board of directors composed of at least three members, either shareholders or not, who are appointed for a period not exceeding six years by the general meeting of shareholders which may at any time remove them.

6.2 The number of directors, their term and their remuneration are fixed by the general meeting of the shareholders.

6.3 In the event of vacancy of a director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by a majority vote, a director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders of the Company.

Art. 7. Board meetings.

7.1 The board of directors will elect from among its members a chairman. When he is prevented, he is replaced by the eldest director.

7.2 The board of directors convenes upon a call by the chairman, and if prevented by the eldest by age director, as often as the interest of the Company so requires. It must be convened each time any two directors so request. Written notice of any meeting of the board of directors shall be given to all directors at least twenty-four hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meetings. The convening requirements and formalities may be waived if all directors agree thereto. Any director may participate in any meeting of the board of directors by conference-call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

7.3 The board meeting shall not validly deliberate unless at least two directors are present or represented at the meeting.

7.4 A proxy may be given in writing, including but not limited to telegram, telecopy, telex, e-mail or any other means of communication generally accepted for business purposes. Any director may represent one or several directors.

7.5 The meetings of the board of directors shall take place at the Company's registered office or at any other location in Luxembourg, as determined by its chairman.

7.6 The board of directors may, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile or any other similar means of communications. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 8. Powers of the board.

8.1 The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object including the power to manage, transfer, assign or dispose of the assets of the Company in accordance with the Securitization Law. When managing a securitized portfolio of securities or securitized assets, the board of directors or the duly appointed manager may invest, without any limits, into any assets or any securities, bonds, derivatives or any other instruments.

8.2 All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association or the Company Law to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

8.3 The board of directors may pay interim dividends, in compliance with the legal requirements i.e.:

- Interim accounts shall be drawn up showing that the funds available for distribution are sufficient;

- The amount to be distributed may not exceed total profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for

this purpose, less losses carried forward and any sums to be placed to reserve pursuant to the requirements of the law or of the articles;

- The decision of the board of directors to distribute an interim dividend may not be taken more than two months after the date at which the interim accounts referred to above have been made up. No distribution may be decided upon less than six months after the close of the preceding financial year or before the approval of the annual accounts relating to that financial year. Where a first interim dividend has been paid, the decision to distribute a further interim dividend may not be taken until at least three months shall have elapsed since the decision to distribute the first interim dividend;

- In their report to the board of directors, the external auditors shall verify whether the above conditions have been satisfied.

8.4 The board of directors shall have the power to create or wind up Compartments, to define its policy and to sell all or substantial part of the assets of the Company.

8.5 All the decisions of the board of directors shall be approved by the simple majority of those directors present or represented.

Art. 9. Representation of the company. The Company will be bound, towards third parties:

(i) By the signature of one of the managing director(s) in all matters related to the day-to-day management. A matter is assumed to be related to the day-to-day management when it creates an obligation or liability of the Company of less than one hundred thousand US Dollars (USD 100,000.-);

(ii) By the joint signatures of two directors for any legally binding commitments creating an obligation or liability of the Company of more than one hundred thousand US Dollars (USD 100,000.-);

(iii) By the signature of any persons to whom powers to represent the Company for specific matters have been granted according to article 10.2 and acting within the limits of such powers.

Art. 10. Delegation of powers.

10.1 The board of directors may appoint one or several persons ('délégué à la gestion journalière'), either a director or not, each of them having full authority to act on behalf of the Company in all matters related to the daily management of the Company. The first managing director(s) may be appointed by the extraordinary general shareholders' meeting following the incorporation of the Company. Delegation of the day-to-day management to a director is subject to the prior authorisation by the general meeting of the shareholders.

10.2 The board of directors may also appoint a person, whether director or not, or an entity, without the prior authorisation of the general meeting of the shareholders of the Company, for the purposes of performing specific functions, carrying specific duties and / or entering into / executing specific agreements.

Art. 11. Compartment.

11.1 The board of directors may, at any time, as it deems appropriate, decide to create one or more compartments (each "a Compartment") within the meaning of article 5 of the Securitization Law. The Company constitutes a single legal entity but the assets of each Compartment shall be solely accountable for the liabilities, commitments and obligations of that Compartment. Any dividends paid by one Compartment or any liquidation surplus resulting from the liquidation of either one Compartment of the Company shall be distributed on a prorata basis between the holders of the securities issued in the relevant Compartment and any surplus or excess shall be distributed as directed by the shareholders of the Company. All the rights of investors and creditors in relation to each Compartment are therefore limited to the assets of the Compartment. Each Compartment will be deemed to be a separate entity for the investors and creditors of the relevant Compartment.

11.2 The board of directors may create each Compartment for an unlimited or limited period of time. In the latter case, the board of directors may, at the expiry of the initial period of time, prorogate the duration of the relevant Compartment once or several times. The board of directors of the Company shall determine and attribute in the relevant issue document to each Compartment, inter alia, specific investment objectives / restrictions and policies, a specific denomination, specific charging structures, specific dividend policies and specific regulations governing the subscription and the redemption of the relevant securities. The Compartments may be denominated in different currencies as the board of directors of the Company may determine.

Art. 12. External auditor. One or several external auditors will be appointed by the board of directors and remunerated by the Company. The first external auditor(s) may be appointed by the extraordinary general shareholders' meeting following the incorporation of the Company. The term of their office must not exceed six years. The external auditors shall fulfill all the duties set forth by the Securitization law.

Art. 13. Meetings of shareholders.

13.1 Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company. The quorum and time required by law shall govern the notice for and conduct of the meetings of share holders of the Company, unless otherwise provided herein. Where all the shares are in registered form, the convening notice may be made only by registered mail only and sent at least eight days before the meeting.

13.2. Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing, by fax, cable, telegram, telex or, provided the genuineness thereof is established, electronic transmission.

13.3 Except as otherwise required by law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present and voting.

13.4 If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

13.5 The shareholders participating in the meeting by way of video conference or by way of telecommunication means permitting their identification shall be deemed to be present for the calculation of quorum and majority. Such means shall satisfy technical characteristics which ensure an effective participation in the meeting whose deliberations shall be online without interruption.

Art. 14. Annual general meeting. The annual meeting will be held every year in Luxembourg at the place specified in the convening notices on the second Wednesday of June. If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Art. 15. Accounting year. The accounting year of the corporation shall begin on January 1st of each year and shall terminate on December 31 of the same year.

Art. 16. Allocation of profits. After deduction of all the expenses of the Company and its amortizations, the credit balance represents the annual net profits of the Company. From the annual net profits of the Company, no less than five percent (5.00%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10.00%) of the subscribed capital of the Company, but shall again be compulsory until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, the reserve falls below such one tenth.

Art. 17. Dissolution.

17.1 The Company may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders.

17.2 The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remunerations.

17.3 In the event of the winding-up of the Company, the proceeds from the realized net assets shall be used by preference to reimburse the shareholders for their capital contributions and up to the nominal amounts thereof.

17.4 The balance of such proceeds shall then be applied for the reimbursement to ordinary shareholders for their contributions.

17.5 Any surplus remaining thereafter shall be distributed proportionally among all the shareholders.

Art. 18. Transitory provisions. The first accounting year will begin at the incorporation of the Company and end on December 31, 2014.

The first annual meeting will be held in 2015.

Subscription and payment

The articles of association having thus been established, the parties appearing declare to subscribe the whole capital as follows:

GENESIS OPPORTUNITY FUND L.P. 500 shares USD 50,000

All the Ordinary Shares (500 issued) have been paid up in cash to the extent of fifty per cent (50 %) of their nominal value so that the amount of twenty-five thousand USD (USD 25,000) is now at the free disposal of the Company, evidence hereof having been given to the undersigned notary.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10, 1915 on commercial companies have been observed.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its incorporation, is approximately one thousand eighty Euro (EUR 1,080.-).

For the purpose of the registration taxes, the appearing party declares that the amount of fifty thousand US Dollars (USD 50,000.-) is valued at EUR 36,166.48 (thirty-six thousand one hundred sixty-six euro forty-eight cents).

Extraordinary general meeting

The above named person, representing the entire subscribed capital, have passed the following resolutions:

1. The number of directors is fixed at three (3).
2. The following persons are appointed as directors:

- Jaime HARTMAN, born on 5th January 1986 in Brazil and residing at 61 Paine Avenue, NY 10.804 New Rochelle (United States);

- Catherine FRANCO, born on 1 January 1980 in Uccle (Belgium), residing at 3, rue de la Loge, L-1945 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

- Ethan BENOVIKZ, born on 23 December 1968, in New York (United States) and residing at 10 Uziya Street Jerusalem, Israel 93143 (Israel).

3. The terms of office of the directors will expire after the annual meeting of shareholders approving the annual accounts of the financial year ending on 31 December 2018.

4. The following person is appointed as external auditor of the Company, GRANT THORNTON LUX AUDIT S.A., with registered office at 89A, Pafbruch, L-8308 Capellen, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register under number B43.298.

5. The terms of office of the external auditor will normally expire after the annual meeting of shareholders approving the annual accounts of the financial year ending on 31 December 2018.

6. The registered office of the Company is established at L-1945 Luxembourg, 3, rue de la Loge.

The undersigned notary who knows English and French, states herewith that on request of the appearing parties, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up at Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing parties, the latter signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française de l'acte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le seize avril,

Par-devant Maître Roger ARRENDSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg,

A COMPARU:

GENESIS OPPORTUNITY FUND L.P., une société à responsabilité limitée (Limited Liability Company) de droit de l'Etat de Delaware, ayant son siège social sis Suite 600, One Commerce Center, 1201 N. Orange Street, Wilmington, New Castle County, Etat de Delaware, 19801, Etats-Unis d'Amérique, ici représentée par Cathie SCALIA, avocate, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 11 avril 2014, laquelle, paraphée «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

La partie comparante, agissant en-dite qualité, a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme de titrisation, dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est constitué par les présentes, entre le souscripteur et toutes les personnes qui deviendront par la suite actionnaires, une société anonyme sous le nom de "GENESIS LIFE SETTLEMENTS S.A." (la "Société"), ayant le statut d'une société de titrisation tel que défini dans la loi du 22 mars 2004 sur la titrisation, telle que modifiée (la "Loi sur la Titrisation") et étant régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, en particulier la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (la "Loi sur les Sociétés"), la Loi sur la Titrisation et les présents statuts.

Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la commune de Luxembourg. Il pourra être transféré en tout autre lieu de la commune de Luxembourg sur simple décision du conseil d'administration.

2.2 Si des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège et l'étranger, se sont produits ou sont imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette décision n'aura toutefois aucune incidence sur la nationalité de la Société. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la Société qui se trouvera le mieux placé compte tenu des circonstances.

Art. 3. Durée de la société. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. Objet social.

4.1 La Société aura pour objet social de développer les activités d'une société de titrisation au sens de la Loi sur la Titrisation. Par conséquent, les activités de la Société comprendront notamment:

- L'acquisition et / ou la prise, directement ou à travers d'autres entreprises, de risques liés à des créances, prêts, premium finance notes, contrats d'assurance-vie, participations dans des trusts d'assurance-vie irrévocables ou de tout autre bien, meuble ou immeuble, tangible ou intangible, ou d'obligations (notamment des investissements dans des obligations, produits dérivés, crédit default swaps, total return swaps, credit linked notes, etc.) supportés par des tiers ou

inhérents à tout ou partie des activités (les "Risques") et émettre des titres (les "Titres"), dont la valeur ou le rendement dépendent de ces Risques. Les Titres, émis dans le contexte d'une titrisation, seront uniquement émis de façon isolée ou par voie de placement privé, et ne pourront jamais être émis au public en continu conformément aux dispositions de l'article 19 de la Loi sur la titrisation.

- La gestion, la couverture et la disposition des Risques de quelque manière que ce soit jugée appropriée par le conseil d'administration et conformément aux éventuelles règles d'investissement et de gestion déterminées par ce même conseil d'administration. Pour mener à bien ces activités de gestion, de couverture et de disposition, la Société pourra recourir à des techniques tels que notamment les dérivés (swaps, options, contrats à terme, instruments dérivés de crédit, etc.), des transactions de rachat, la vente de biens ou d'instruments financiers hors cote ou via une Bourse de valeurs officielle, etc.

4.2 La Société pourra se financer par l'émission de certificats de performance ou tout type de titres (actions, actions préférentielles, obligations ou tout autre instrument de créance, etc.), nominatifs ou au porteur, uniquement de façon isolée ou par voie de placement privé, ou à travers d'autres techniques notamment par l'emprunt de fonds garantis ou non. Les certificats de performance ou autres titres émis sous forme nominative ne pourront être ni échangés ni convertis au porteur.

4.3 Conformément à la Loi sur la titrisation et dans la mesure où elle le permet, la Société pourra consentir tout type de garanties ou prêts à toute société affiliée (filiale, société mère, société soeur ou toute société appartenant au même groupe que la Société) et conclure / souscrire / exécuter tous les contrats swaps, contrats à terme, dérivés, options, rachats, prêt temporaire de titres et transactions ou contrats similaires que le conseil d'administration jugera utiles aux fins de la titrisation des Risques.

4.4 La description ci-dessus doit être entendue dans son sens le plus large et la liste n'est pas exhaustive. A l'exception de l'émission des titres à destination du public en continu, la Société pourra réaliser toutes les opérations commerciales, industrielles et financières, susceptibles d'améliorer ou de compléter les objets précités et l'objet social englobera les transactions nécessaires ou utiles à sa réalisation et son développement dans le sens le plus large permis par la Loi sur la titrisation.

Art. 5. Capital.

5.1 Le capital social de la Société est fixé à cinquante mille Dollars américains (50.000,- USD) réparti en cinq cents (500) Actions (les "Actions") ayant une valeur nominale de cent Dollars américains (100,-USD) chacune.

5.2 Les Actions sont nominatives.

5.3 La Société peut, dans la mesure où la loi le permet et conformément à celle-ci, acquérir ses propres Actions.

5.4 L'assemblée générale des actionnaires de la Société peut augmenter ou réduire à tout moment le capital social de la Société sous réserve du respect du quorum de présence et de majorité tel que prévu par la Loi sur les Sociétés.

Art. 6. Administration.

6.1 La Société est gérée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour un terme qui ne peut excéder six (6) ans, ces membres pouvant à tout moment être révoqués.

6.2 Le nombre d'administrateurs, la durée de leur mandat et leur rémunération sont définis par l'assemblée générale des actionnaires.

6.3 En cas de vacance par décès, départ à la retraite ou autre d'un administrateur, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des voix, un administrateur qui pourvoira au poste attendant la prochaine assemblée générale des actionnaires de la Société.

Art. 7. Réunion du conseil.

7.1 Le conseil d'administration élira un président parmi ses membres. En cas d'empêchement, il sera remplacé par le plus âgé des administrateurs.

7.2 Le conseil d'administration se réunira sur convocation du président ou, si ce dernier a un empêchement, de l'administrateur le plus âgé, aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Il se réunira également sur demande de deux administrateurs. Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être renoncé aux conditions et formalités relatives à la convocation si tous les administrateurs donnent leur accord. Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre et communiquer les unes les autres. Une réunion peut être également tenue uniquement par conférence téléphonique. La participation à une réunion équivaut à une participation en personne à une telle réunion.

7.3 Le conseil d'administration ne pourra valablement délibérer que si au moins deux administrateurs sont présents ou représentés lors de la réunion.

7.4 Une procuration peut être donnée par écrit, notamment, par télégramme, télécopie, télex, e-mail ou tout autre moyen de communication généralement reconnu dans le monde des affaires. Tout administrateur peut représenter un ou plusieurs administrateurs.

7.5 Les réunions du conseil d'administration se tiendront au siège social de la Société ou en tout autre endroit à Luxembourg déterminé par son président.

7.6 Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre une ou plusieurs résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 8. Pouvoirs du conseil.

8.1 Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes d'administration et de disposition dans la limite de l'objet social, notamment le pouvoir de gérer, transférer, céder, ou disposer les actifs de la Société conformément à la Loi sur la Titrisation. Dans le cadre de la gestion d'un portefeuille titrisé de titres ou des actifs titrisés, le conseil d'administration ou le gérant dûment nommé peut investir dans n'importe quels actifs ou titres, obligations, dérivés ou tout autre instrument.

8.2 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des actionnaires par la loi, les présents statuts ou la Loi sur les Sociétés relèveront de la compétence du conseil d'administration.

8.3 Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividende en respectant les exigences légales, c'est-à-dire:

- Un bilan provisoire devra être établi et démontrer qu'il y a eu suffisamment de fonds disponibles à répartir;
- Les sommes réparties ne pourront pas excéder le total des bénéfices réalisés depuis la fin de la dernière année fiscale pour laquelle les comptes annuels ont été approuvés, plus tous les bénéfices reportés et les sommes prélevées des réserves disponibles à cette fin, moins les pertes reportées et toutes sommes à mettre en réserve conformément à la loi ou aux présents statuts;
- La décision du conseil d'administration de distribuer des acomptes sur dividende ne pourra pas être prise plus de deux mois après la date à laquelle les comptes provisoires précités auront été établis.

Aucune décision de répartir des acomptes sur dividendes ne peut être prise dans les six mois qui suivent la clôture de l'année fiscale précédente ou avant l'approbation des comptes annuels correspondant à cette année fiscale. Lorsqu'un premier acompte de dividende a été versé, trois mois doivent s'écouler entre la décision de distribuer un autre acompte sur dividende et la décision de distribuer le précédent acompte sur dividende;

- Dans leur rapport avec le conseil d'administration, les auditeurs externes devront vérifier que les conditions ci-dessus auront été respectées.

8.4 Le Conseil d'administration aura le pouvoir de créer ou liquider des Compartiments, de définir sa politique et de vendre tout ou partie des actifs de la Société.

8.5 Toutes les décisions du Conseil d'administration doivent être approuvées à la majorité simple des administrateurs présents ou représentés.

Art. 9. Représentation de la société. La Société sera engagée vis-à-vis des tiers:

(i) par la seule signature du ou des administrateur(s) délégué(s) pour toutes les questions relevant de la gestion journalière. Sont considérées comme relevant de la gestion journalière toutes les affaires qui engagent la Société pour un montant inférieur à cent mille Dollars US (100.000,- USD);

(ii) par la signature conjointe de deux administrateurs pour tout engagement liant légalement et créant une obligation ou une responsabilité pour la Société pour un montant supérieur à cent mille dollars US (100.000,- USD);

(iii) par la signature de toute(s) personne(s) ayant reçu, conformément à l'article 10.2, le pouvoir de représenter la Société pour des questions spécifiques et agissant dans les limites de ces pouvoirs.

Art. 10. Délégation de pouvoirs.

10.1 Le conseil d'administration peut nommer un ou plusieurs délégué(s) à la gestion journalière, administrateur ou non, chacun ayant autorité à agir au nom et pour le compte de la Société pour toute question relevant de la gestion journalière de la Société. Le ou les premiers administrateurs délégués pourront être nommés par la première assemblée générale extraordinaire des actionnaires qui suit la constitution de la Société. La délégation de la gestion journalière à un administrateur requiert l'autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires.

10.2 Le conseil d'administration peut également nommer une personne, administrateur ou non, sans l'autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires de la Société, aux fins de réaliser des fonctions déterminées, de mener à bien des tâches déterminées ou de conclure / signer des contrats déterminés.

Art. 11. Compartiment.

11.1 Le conseil d'administration peut, à tout moment et s'il le juge opportun, décider de créer un ou plusieurs compartiments (individuellement un "Compartiment") au sens de l'article 5 de la Loi sur la titrisation. La Société constitue une entité juridique unique, mais chaque Compartiment devra répondre individuellement sur ses propres biens de ses

propres créances, engagements et obligations. Tout dividende versé par un Compartiment ou tout boni de liquidation découlant de la liquidation d'un Compartiment de la Société seront répartis au prorata entre les détenteurs de titres émis au sein du Compartiment concerné et tout boni ou excédent devra être versé tel que demandé par les actionnaires de la Société. Tous les droits des investisseurs et créanciers relatifs à chaque Compartiments sont par conséquent limités aux actifs de ce Compartiment. Chaque Compartiment sera présumé constituer une entité distincte pour les investisseurs et créanciers de ce Compartiment spécifique.

11.2 Le conseil d'administration de la Société peut créer un Compartiment pour une période illimitée ou limitée. Dans ce dernier cas, le conseil d'administration pourra, à l'expiration de la période initiale, proroger la durée du Compartiment concerné une ou plusieurs fois. Le conseil d'administration de la Société devra déterminer et attribuer au document d'émission approprié à chaque Compartiment, notamment les objectifs spécifiques des investissements / les limitations et les politiques d'investissement, une dénomination spécifique, les barèmes spécifiques de tarification, les politiques spécifiques aux dividendes et les réglementations spécifiques relatif à la souscription et au remboursement des titres concernés. Les Compartiments pourront avoir différentes devises, telles que déterminées par le conseil d'administration.

Art. 12. Réviseur d'entreprises. La Société est supervisée par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, nommés par le conseil d'administration et rémunérés par la Société. Le ou les premiers réviseurs d'entreprises pourront être nommés par la première assemblée générale extraordinaire des actionnaires qui suit la constitution de la Société. La durée de leur mandat ne peut excéder six années. Ces réviseurs d'entreprises devront s'acquitter de tous les devoirs que leur impose la Loi sur la Titrisation.

Art. 13. Assemblée des actionnaires.

13.1 L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes en rapport avec l'exploitation de la Société. Le quorum et le délai de convocation prévus par la loi régiront la convocation aux assemblées des actionnaires de la Société ainsi que leur déroulement, sauf dispositions contraires des présents Statuts. Lorsque toutes les actions sont sous forme nominative, les convocations peuvent être faites par lettre recommandée uniquement et envoyées au moins huit jours avant la réunion.

13.2. Chaque action donne droit à une voix. Tout actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée des actionnaires en nommant par écrit, fax, câble, télégramme, télex ou par transmission électronique dont l'authenticité aura été établie, un mandataire qui agira en son nom.

13.3 Sauf disposition légale contraire, les résolutions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée seront adoptées à la majorité simple des actionnaires présents et votant.

13.4 La réunion peut être tenue sans convocation ou publication préalable si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée des actionnaires, et, s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour.

13.5 Les actionnaires participant à une réunion par voie de vidéo conférence ou par voie de communication permettant leur identification sont réputés être présents pour le calcul du quorum et de la majorité. De tels moyens de communication doivent satisfaire à des critères techniques et permettre une participation effective à la réunion dont les délibérations doivent être prises en ligne et sans interruption.

Art. 14. Assemblée générale annuelle. L'assemblée annuelle se tiendra à Luxembourg à l'adresse indiquée sur les convocations le deuxième mercredi du mois de juin. Si ce jour est férié, l'assemblée générale se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 15. Année fiscale. L'année fiscale de la Société commence le 1^{er} janvier de chaque année et fini le 31 décembre de la même année.

Art. 16. Affectation des profits. Après déduction de toutes les dépenses de la Société et de ses amortissements, le solde créditeur représente le bénéfice net annuel de la Société. Au minimum cinq pour cent (5,00 %) du bénéfice net annuel de la Société doit être alloué à la réserve légale. Cette allocation cesse d'être obligatoire lorsque le montant de la réserve s'élève à dix pour cent (10,00 %) du capital souscrit de la Société, mais elle redeviendra obligatoire jusqu'à son entière reconstitution si, à tout moment et pour quelque motif que ce soit, elle tombe en dessous de ce dixième.

Art. 17. Dissolution.

17.1 La Société peut être dissoute par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires.

17.2 La liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et rémunération.

17.3 En cas de dissolution de la Société, le produit de l'actif net réalisé servira en priorité à rembourser les actionnaires de leur apport en capital à hauteur du montant nominal de celui-ci.

17.4 Le solde dudit produit sera ensuite employé à rembourser les actionnaires de leur apport, selon le cas.

17.5 Tout excédent restant sera ensuite réparti au pro rata entre tous les actionnaires.

Art. 18. Dispositions transitoires. La première année fiscale commencera à la date de constitution de la Société pour finir le 31 décembre 2014.

La première assemblée annuelle se tiendra en 2015.

Souscription et paiement

Les statuts de la Société ayant été établis, les comparants déclarent souscrire l'intégralité du capital comme suit:

GENESIS OPPORTUNITY FUND L.P. 500 actions USD 50.000,-

Toutes les Actions Ordinaires (500 actions) ont été réglées en ayant été libérées à hauteur de cinquante pourcent (50%) de leur valeur nominale, de sorte que la somme de 25.000,- USD se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire soussigné constate que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été observées.

Frais

Le montant global des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué approximativement à mille quatre-vingts Euros (EUR 1.080,-).

Pour les besoins de l'enregistrement, le comparant déclare que le montant de cinquante mille Dollars américains (50.000,- USD) est évalué à la somme de EUR 36.166,48 (trente-six mille cent soixante-six euros et quarante-huit cents).

Assemblée générale extraordinaire

Le comparant préqualifié, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre d'administrateurs est fixé à trois (3).

2. Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:

- Jaime HARTMAN, né le 5 janvier 1986 au Brésil, demeurant au 61, Paine Avenue, NY 10.804 New Rochelle (Etats-Unis d'Amérique);

- Catherine FRANCO, né le 1^{er} janvier 1980 à Uccle (Belgique), demeurant au 3, rue de la loge, L-1945 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

- Ethan BENOVIK, né le 23 décembre 1968 à New-York (Etats-Unis d'Amérique), demeurant à 10 Uziya Street Jérusalem, Israël 93143 (Israël).

3. Le mandat des administrateurs se terminera après l'assemblée générale des actionnaires approuvant les comptes annuels de l'exercice social prenant fin le 31 décembre 2018.

4. A été nommé aux fonctions de réviseur de la Société, GRANT THORNTON LUX AUDIT S.A. ayant son siège social au 89A, Pafbruch, L-8308 Capellen, Grand Duché de Luxembourg, inscrite au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B43.298.

5. Le mandat de réviseur se terminera en principe après l'assemblée générale des actionnaires d'approbation des comptes annuels de l'exercice social prenant fin le 31 décembre 2018.

6. Le siège social de la Société est établi au 3, rue de la Loge, L-1945 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française. A la demande du même comparant, il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

DONT acte, fait et passé au Luxembourg, le jour, mois et an qu'en tête des présentes;

Le document ayant été lu au mandataire de la partie comparante, il a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: SCALIA, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 18 avril 2014. Relation: LAC / 2014 / 18409. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Luxembourg, le 29 avril 2014.

Référence de publication: 2014060028/491.

(140069365) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2014.

Glendevon King, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 152.188.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-seventh of March.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held

an extraordinary general meeting (the "Meeting") of the shareholders of Glendevon King, a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 152.188 (the "Company"). The Company was incorporated on March 23rd, 2010 pursuant to a deed of the undersigned notary, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, dated May 10th, 2010, n° 982. The articles of association of the Company (the "Articles") have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, on June 25th, 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 2021, dated August 14th, 2012.

There appeared:

Glendevon King Limited, a private limited liability company incorporated under the laws of the United Kingdom, with registered office at 7, Pilgrim Street, GB-EC4V 6LB London and registered with the Companies House under number 05416229,

represented by Mr Robert van 't Hoeft, employee, residing professionally at 48, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, by virtue of a power of attorney granted under private seal in London on March 21st, 2014 (the "Sole Shareholder").

Which proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

Such appearing party, through its representative, has requested the notary to state that:

I. the entirety of the share capital of the Company being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notice, the Sole Shareholder represented at the Meeting considering itself as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to her in advance.

II. the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of the convening notice;
2. Dissolution of the Company with immediate effect and decision to voluntary put the Company into liquidation (liquidation volontaire);
3. Appointment of Exequitive Management S.à r.l. as liquidator (liquidateur) in relation to the voluntary liquidation of the Company (the "Liquidator");
4. Determination of the powers of the Liquidator and determination of the liquidation procedure of the Company;
5. Decision to instruct the Liquidator to realize, on the best possible terms and for the best possible consideration, all the assets of the Company and to pay all debts of the Company; and
6. Miscellaneous.

The Meeting has taken the following resolutions:

First resolution

The entirety of the corporate share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notice, the Sole Shareholder represented considering itself as duly convened and declaring to have perfect knowledge of the agenda which was communicated to her in advance of the Meeting.

Second resolution

The Meeting resolves with immediate effect to dissolve the Company and to put the Company into voluntary liquidation (liquidation volontaire).

Third resolution

The Meeting resolves to appoint Exequitive Management S.à r.l., a limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 48, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 174.568, as liquidator (liquidateur) of the Company.

Fourth resolution

The Meeting resolves to confer on the Liquidator the broadest powers set forth in articles 144 et seq. of the amended Luxembourg law on Commercial Companies dated August 10th, 1915 (the "Law").

The Meeting also resolves to instruct the Liquidator, to the best of its abilities and with regard to the circumstances, to realize all the assets and to pay the debts of the Company.

The Meeting further resolves that the Liquidator shall be entitled to execute all deeds and carry out all operations in the name of the Company.

The Meeting further resolves to empower and authorize the Liquidator, on behalf of the Company in liquidation, to execute, deliver, and perform the obligations under, any agreement or document which is required for the liquidation of the Company and the disposal of its assets.

The Meeting further resolves to empower and authorize the Liquidator to make, in its sole discretion, advance payments in cash or in kind of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the sole shareholder, in accordance with article 148 of the Law.

Fifth resolution

The Meeting resolves to instruct the Liquidator to realise, on the best possible terms and for the best possible consideration, all the assets of the Company and to pay all the debts of the Company.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, said proxy holder signed together with Us, the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-sept mars.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire résidant à Luxembourg au Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire (l'«Assemblée») des associés de Glendevon King, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 152.188 (la «Société»). La Société a été constituée le 23 mars 2010 en vertu d'un acte reçu par le notaire instrumentaire, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, du 10 mai 2010, n° 982. Les statuts de la Société (les «Statuts») ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 25 juin 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2021 du 14 août 2010.

A comparu:

Glendevon King Limited, une private limited liability company constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 7, Pilgrim Street, GB-EC4V 6LB London et immatriculée auprès du Companies House sous le numéro 05416229,

ci-après représentée par Monsieur Robert van 't Hoeft, employé, avec adresse professionnelle au 48, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé à Londres le 21 mars 2014 (l'«Associé Unique»).

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. l'intégralité du capital social de la Société étant dûment représentée à la présente Assemblée qui par conséquent renonce aux formalités de convocation, l'Associé Unique représentée considérant avoir été dûment convoquée et ayant parfaite connaissance de l'ordre du jour est apte à délibérer des points suivants de l'ordre du jour reproduit ci-dessous.

II. l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation;
2. Dissolution de la Société avec effet immédiat et décision de mettre la Société en liquidation volontaire;
3. Nomination de Exequitive Management S.à r.l., en tant que liquidateur en vue de la liquidation volontaire de la Société (le «Liquidateur»);
4. Détermination des pouvoirs du Liquidateur et détermination de la procédure de mise en liquidation de la Société;
5. Décision de charger le Liquidateur de réaliser, dans les meilleures conditions possibles et pour la meilleure contrepartie possible, tous les actifs de la Société et de payer toutes les dettes de la Société; et

6. Divers.

Après délibération, l'Assemblée a approuvé les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant dûment représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, l'Associé Unique représentée considérant avoir été dûment convoquée et ayant parfaite connaissance des points de l'ordre du jour qui lui ont été communiqués à l'avance.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide avec effet immédiat de procéder à la liquidation de la Société et de la mettre en liquidation volontaire.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de nommer Exequate Management S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 48, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 174.568, en tant que liquidateur de la Société.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de conférer au Liquidateur les pouvoirs les plus étendus tels que stipulés dans les articles 144 et seq. de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée (la «Loi»).

L'Assemblée décide également d'instruire le Liquidateur, dans la limite de ses capacités et selon les circonstances, afin qu'il réalise l'ensemble des actifs et solde les dettes de la Société.

L'Assemblée décide que le Liquidateur sera autorisé à signer tous actes et effectuer toutes opérations au nom de la Société.

L'Assemblée décide également de conférer pouvoir et autorité au Liquidateur, pour le compte de la Société en liquidation, afin qu'il exécute, délivre, et effectue toutes obligations relatives à tout contrat ou document requis pour la liquidation de la Société et à la liquidation de ses actifs.

L'Assemblée décide en outre de conférer pouvoir et autorité au Liquidateur afin d'effectuer, à sa discrétion, tous versements d'avances en numéraire ou en nature des bonis de liquidation à l'Associé Unique, conformément à l'article 148 de la Loi.

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide de charger le Liquidateur de réaliser, dans les meilleures conditions possibles et pour la meilleure contrepartie possible, tous les actifs de la Société et de payer toutes les dettes de la Société.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: R. van 't Hoeft et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 03 avril 2014. LAC/2014/15708. Reçu douze euros EUR 12,-

Le Receveur (signée): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 avril 2014.

Référence de publication: 2014060008/152.

(140069387) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2014.

Interfamily S.A.-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 158.432.

L'an deux mille quatorze, le onze avril.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'«Assemblée Générale») de la société anonyme de gestion de patrimoine familial «INTERFAMILY S.A.-SPF» (ci-après la «Société»), ayant son siège social au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 158.432, constituée suivant acte notarié en date du 17 janvier 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association numéro 769 du 20 avril 2011. Les statuts de la Société ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 23 novembre 2012, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 247 du 1^{er} février 2013.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Marie-Line SCHUL, juriste, avec adresse professionnelle au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Amélie BURUS, juriste, avec adresse professionnelle au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Damien MATTUCCI, juriste, avec adresse professionnelle au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

A) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées au présent acte, les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

B) Tel qu'il résulte de la liste de présence, la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

C) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1.- Mise en liquidation de la société avec effet immédiat.

2.- Nomination de la société «EUROTIME S.A.», ayant son siège social au 163, rue du Kiem L-8030 Strassen à la fonction de liquidateur.

3- Détermination des pouvoirs du liquidateur.

4.- Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.

5.- Divers.

L'Assemblée Générale aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale décide de procéder à la dissolution de la Société et de prononcer sa mise en liquidation avec effet immédiat.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale décide de nommer comme seul liquidateur de la Société:

la société «EUROTIME S.A.», Société Anonyme, ayant son siège social au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 56.177.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale décide d'investir le liquidateur des pouvoirs suivants:

- le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 et suivants des lois coordonnées sur les sociétés commerciales, telles que modifiées.

- le liquidateur peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans avoir à recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale des Associés dans les cas où elle est requise.

- Le liquidateur pourra payer des avances sur boni de liquidation, en numéraire ou en nature, après avoir payé les dettes de la Société ou avoir fait les provisions nécessaires pour le paiement des dettes.

- le liquidateur est dispensé de passer inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

- le liquidateur peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de leurs pouvoirs qu'il détermine.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale décide de donner décharge pleine et entière aux Administrateurs et au Commissaire pour l'exercice de leur mandat jusqu'à ce jour.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Strassen, au siège social de la Société, les jour, mois et an qu'en tête des présentes,

et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants pré-mentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: M.L. SCHUL, A. BURUS, D. MATTUCCI, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 22 avril 2014. Relation: EAC/2014/5588. Reçu douze Euros (12.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2014060102/68.

(140069045) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2014.

International Overseas Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 137.829.

L'an deux mille quatorze, le quatorze avril.

Par-devant Nous, Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, momentanément absente, laquelle dernière restera le dépositaire de la présente minute.

S'est tenue

une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de "INTERNATIONAL OVERSEAS HOLDING S.A.", R.C.S. Luxembourg N° B 137.829, ayant son siège social à Luxembourg au 3, rue Nicolas Adames, L-1114 Luxembourg, constituée par acte de Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 18 mars 2008, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1142 du 8 mai 2008. Les statuts de ladite société ont été modifiés la dernière fois par acte du notaire Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 8 octobre 2008, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 2672 du 3 novembre 2008.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Pierre SCHILL, licencié en sciences économiques, domicilié professionnellement au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Irena COLAMONICO, employée privée, domiciliée professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Gianpiero SADDI, employé privé, domiciliée professionnellement à la même adresse.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les cinq cents (500) actions sans désignation de valeur nominale, représentant l'intégralité du capital social de cinquante mille Euros (EUR 50.000) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est conçu comme suit:

1. Dissolution de la société et mise en liquidation.
2. Nomination d'un ou plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs.
3. Divers.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation.

Deuxième résolution

L'assemblée générale nomme aux fonctions de liquidateur, pour la durée de la liquidation, Monsieur Pierre SCHILL, licencié en sciences économiques, né le 10 août 1957 à Grevenmacher, professionnellement domicilié au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, qui aura les pouvoirs les plus étendus pour réaliser la liquidation, y compris ceux de réaliser les opérations prévues à l'article 145 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'Assemblée s'est terminée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: P. Schill, I. Colamonico, G. Saddi et J. Baden.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 avril 2014. LAC/2014/18603. Reçu douze euros (12.- €).

Le Releveur (signée): Irène Thill.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 avril 2014.

Référence de publication: 2014060107/55.

(140069408) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2014.

Heizema Industries S.à r.l./B.V., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 186.503.

—
STATUTES

In the year two thousand fourteen, on the tenth day of April.

Before us Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg,

There appeared:

Mrs Marzena Cwierz, private employee, residing professionally in Luxembourg,

acting on behalf of the sole shareholder of HEIZEMA INDUSTRIES B.V. (the "Company"), a limited liability company, having its registered office at Kerkstraat 342-344, 1017JA Amsterdam, The Netherlands, incorporated pursuant to a deed of Maître Jeroen Franciscus Antonius Aerts, civil law notary residing in Amsterdam, The Netherlands, dated December 28th, 2004,

pursuant to a proxy given by Mr Michiel Jan Deursen, consultant and entrepreneur, born in Eindhoven, the Netherlands on the 30th day of May 1972, residing at Lijnbaansgracht 250-3, 1017 RK Amsterdam, the Netherlands, on the 27th day of February, 2014.

The appearing person requested the notary to act the ratification of the resolutions taken validly on the 28th day of March, 2014 by the sole shareholder of the Company which resolved, among others, (i) to transfer the place of effective management of the Company from The Netherlands to Luxembourg and (ii) to set the date of effectiveness of the transfer of the place of effective management of the Company from The Netherlands to Luxembourg as per this present notarial meeting at L-2330 Luxembourg, 124, Boulevard de la Pétrusse, in compliance with the provisions of Luxembourg laws and rules governing the status of a legal entity, maintained without discontinuance in accordance with such laws.

Those resolutions of the sole shareholder of the Company as well as a declaration of the board of directors of the Company stating that the fair market value of the Company as per April 10th, 2014 (dated of the deed) is at least EUR 18,000, after signature "ne varietur" by the appearing person and the notary, shall remain attached to the present deed, together with the proxy, and shall be filed at the same time with the registration authorities.

Thereupon, the appearing person, representing the sole shareholder of the Company, further requested the notary to state that:

1. The place of effective management of the Company is hereby transferred from The Netherlands to Luxembourg as of April 10th, 2014 (date of the deed) and the Company adopts the Luxembourg nationality as of the same day.
2. The business and administrative seat and the principal establishment of the Company are set in L-2330 Luxembourg, 124, Boulevard de la Pétrusse.
3. Trustmoore Luxembourg SA, Mr Johannes Andries van den Berg, and Mrs Corinne Sophie Shim Muller, are appointed as manager(s) of the Company as per April 10th, 2014.
4. The Company adopts the form of a "société à responsabilité limitée".
5. The Company proceeds to a total update of its Articles of Association, which shall henceforth be worded as follows:

Art. 1. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the articles of association (hereafter the "Articles"), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.

Art. 2. The purpose of the company is:

- a. either alone or jointly with others to acquire and dispose of participations or other interests in legal entities, companies and enterprises, to cooperate with and to finance and to conduct the management of such legal entities, companies or enterprises;
- b. to acquire, manage, operate, encumber and dispose of any property - including intellectual property rights - and to invest capital;

c. to raise funds by way of securities, bank loans, bond issues, notes and other debt instruments and to borrow in any other way, to lend, to provide guarantees and security, including guarantees and security for debts of other persons, provided these activities are allowed for sociétés à responsabilité limitée and such activities do not require a specific authorisation;

d. to commercialise licences, copyrights, patents, designs, secret processes or formulas, trademarks and similar interests, to promote the sale and purchase of - and the trade in - these items, including allowing the use of these items and receiving royalties and other income connected with these activities;

e. for purposes not related to the conduct of its business to make periodic payments for or towards pension or superannuation funds or other objects;

f. to perform all acts that are advisable, necessary, usual or related to the above mentioned objects.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name “Heizema Industries S.à r.l./B.V.”

Art. 5. The Company has its registered office at Kerkstraat 342-344, 1017JA Amsterdam, The Netherlands.

It shall have its main office and principal place of business at L-2330 Luxembourg, 124, Boulevard de la Pétrusse.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles, and it may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in The Netherlands and abroad.

Art. 6. The Company’s corporate capital is fixed at eighteen thousand euros (18,000.-EURO) represented by one hundred eighty (180) shares of one hundred euro (100.-EUR) each, all subscribed and fully paid-up.

Art. 7.

- Without prejudice to the provisions of article 6, the capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders’ meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company’s shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single shareholder, the Company’s shares held by the single shareholder are freely transferable. In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be revoked ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company’s objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent’s responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication initiated from Luxembourg enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

Any manager may act at any meeting by appointing in writing by letter or by cable, telegram, facsimile transmission or e-mail another manager as his proxy.

A written decision, signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the board of managers.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns.

Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 15. The Company's year starts on the first of January and ends on the 31st of December of each year.

Art. 16. Each year, with reference to the end of the Company's year, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

- Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

1. Interim accounts are established by the manager or the board of managers,
2. These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve,
3. The decision to pay interim dividends is taken by the sole member or, as the case may be, by an extraordinary general meeting of the members.
4. The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

Art. 18. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory Provision

By way of derogation of Article 15 of the present Articles of Association, the Company's current accounting year is to run from the close of the previous accounting year to the 31st day of December, 2014.

Expenses

The expenses, costs, remunerations and charges, in any form whatever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately five thousand eight hundred euros (5,800.-EUR).

Extraordinary general meeting

The appearing person, representing the sole shareholder of the Company, has henceforth adopted the following resolutions:

- 1) The meeting appoints as manager(s) of the Company:
 - a) Trustmoore Luxembourg S.A., a company having its registered office at L-2330 Luxembourg, 124, Boulevard de la Pétrusse, RCSL B156.963;
 - b) Mr Johannes Andries van den Berg, accountant, born on the 28th day of December 1979 in Pijnacker, the Netherlands, residing professionally at L-2330 Luxembourg, 124, Boulevard de la Pétrusse;
 - c) Mrs Corinne Sophie Shim Muller, lawyer, born on the 10th day of October 1976 in Seoul, South Korea, residing professionally at L-2330 Luxembourg, 124, Boulevard de la Pétrusse.

The duration of their mandates is unlimited.

2) The registered office is established at L-2330 Luxembourg, 124, Boulevard de la Pétrusse.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and French version, the English version shall prevail.

The document having been read and translated to the person appearing, said person appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil quatorze, le dix avril.

Pardevant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Madame Marzena Cwierz, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

agissant pour le compte de l'actionnaire unique de HEIZEMA INDUSTRIES B.V. (la "Société"), une société anonyme avec siège social à Kerkstraat 342-344, 1017JA Amsterdam, Pays-Bas, constituée suivant acte reçu par Maître Jeroen Franciscus Antonius Aerts, notaire de résidence à Amsterdam, Pays-Bas, en date du 28 décembre 2004,

en vertu d'une procuration donnée par Monsieur Michiel Jan Deursen, consultant et entrepreneur, né le 30 mai 1972 à Eindhoven, Pays-Bas, demeurant à Lijnbaansgracht 250-3, 1017 RK Amsterdam, Pays-Bas, en date du 27 février 2014.

La partie comparante a requis le notaire d'acter la ratification des résolutions prises valablement par l'associé unique en date du 28 mars 2014, qui a décidé, entre autres, (i) de transférer le principal établissement de la Société des Pays-Bas vers le Luxembourg et (ii) de fixer la date de prise d'effet du principal établissement de la Société des Pays-Bas vers le Luxembourg à la date de la présente assemblée, le 10 avril 2014, dans le respect des dispositions des lois luxembourgeoises et règles gouvernant le statut d'une entité juridique, maintenue sans discontinuation conformément auxdites lois.

L'original de ces résolutions de l'associé unique, ainsi qu'une déclaration du conseil d'administration de la Société déclarant que la valeur de marché de la Société au jour du présent acte est d'au moins dix-huit mille euros (EUR 18.000), après signature "ne varietur" par la personne comparante et le notaire, resteront annexées au présent acte ensemble avec la procuration pour être soumise en même temps aux formalités d'enregistrement.

Là-dessus, la personne comparante, représentant l'associé unique, a en plus requis le notaire d'acter que:

1. Le principal établissement de la Société est par les présentes transféré des Pays-Bas à Luxembourg avec effet au 10 avril 2014, et la Société adopte la nationalité luxembourgeoise à partir du même jour.

2. Le siège administratif et d'exploitation et le principal établissement de la Société sont établis à L-2330 Luxembourg, 124, Boulevard de la Pétrusse.

3. Trustmoore Luxembourg SA, Mr Johannes Andries van den Berg, et Madame Corinne Sophie Shim Muller sont nommés comme gérants de la Société à partir du 10 avril 2014.

4. La Société adopte la forme d'une société à responsabilité limitée.

5. La Société procède à une refonte totale de ses statuts qui auront désormais la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après "La Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après "La Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après "les Statuts"), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. L'objet de la société est:

a. d'acquérir et de disposer, seule ou ensemble avec d'autres, de participations ou de tout autre type d'intérêts dans des entités juridiques, sociétés entreprises, pour coopérer avec celles-ci, pour les financer et les diriger.

b. d'acquérir, gérer, diriger, grever et disposer de tout droit de propriété, y compris les droits de propriétés intellectuels, et d'investir en capital;

c. d'obtenir des fonds par l'émission de valeurs mobilières, de prêts bancaires, d'obligations, et tout autre titre de créance et d'emprunter de toute autre manière, de prêter, de fournir des garanties et des sûretés, y compris des garanties et des sûretés pour d'autres personnes, à condition que ces activités soient autorisées aux sociétés à responsabilité limitées et qu'elles ne requièrent pas d'autorisation spécifique;

d. de commercialiser, des licences, droits d'auteurs, brevets, modèles, formules et secret de fabriques, marques et autres intérêts similaires, pour promouvoir la vente et l'achat ainsi que l'échange de ceux-ci, en ce compris leurs utilisations et recevoir des redevances (royalties) et tout autre revenu en relation avec ces activités;

e. A des fins qui ne sont pas en relation avec la conduite de ses affaires, faire des paiements périodiques pour ou à l'intention de fonds de pensions ou de retraites ou d'autres objets;

f. de poser tout acte conseillés, nécessaire, habituel ou en relation avec les objectifs mentionnés ci-avant.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination «Heizema Industries S.à r.l./B.V.»

Art. 5. La Société a son siège social à Kerkstraat 342-344, 1017JA/Amsterdam, Pays-Bas.

Elle aura son administration centrale et son principal établissement à L-2330 Luxembourg, 124, Boulevard de la Pétrusse.

Il pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts et pourra être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant aux Pays-Bas qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à dix-huit mille euros (18.000.-EUR) représenté par cent quatre-vingt (180) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100.-EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

Art. 7. Sans préjudice des prescriptions de l'article 6, le capital peut-être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Un ou plusieurs gérants peuvent participer à une réunion des gérants par conférence téléphonique ou par des moyens de communication similaires à partir du Luxembourg de telle sorte que plusieurs personnes pourront communiquer simultanément. Cette participation sera réputée équivalente à une présence physique lors d'une réunion. Cette décision pourra être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé(s) par les gérants y ayant participé. Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion des gérants en désignant par écrit, par lettre ou par câble, télégramme, télécopie ou e-mail un autre gérant comme son mandataire.

Une décision écrite signée par tous les gérants sera aussi valable et efficace que si elle avait été prise lors d'une réunion du conseil dûment convoquée. Cette décision pourra être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé(s) par tous les membres du conseil de gérance.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les

décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

- Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

1. Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance,
2. Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice,
3. L'associé unique ou l'assemblée générale extraordinaire des associés est seul(e) compétent(e) pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes.
4. Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Par dérogation à l'article 15 des présents statuts, l'exercice social en cours commence à la date de la fin de l'exercice social précédent et finira le 31 décembre 2014.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges qui pourraient incomber à la Société à la suite du présent acte, sont estimés approximativement à CINQ MILLE HUIT CENT EUROS (5.800.-EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant la personne comparante, représentant l'associé unique de la Société, a pris les résolutions suivantes:

- 1) La Société nomme comme gérant(s) de la Société:
 - a) Trustmoore Luxembourg S.A., une société ayant son siège social à L-2330 Luxembourg, 124, Boulevard de la Pétrusse, RCSL B 156.963;
 - b) Monsieur Johannes Andries van den Berg, comptable, né le 28 décembre 1979 à Pijnacker, Pays-bas, demeurant professionnellement à L-2330 Luxembourg, 124, Boulevard de la Pétrusse;
 - c) Madame Corinne Sophie Shim Muller, juriste, née le 10 octobre 1976 à Séoul, Corée du Sud, demeurant professionnellement à L-2330 Luxembourg, 124, Boulevard de la Pétrusse.

La durée de leurs mandats est illimitée.

- 2) Le siège social de la Société est établi à L-2330 Luxembourg, 124, Boulevard de la Pétrusse.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes, qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la partie comparante, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.
Signé: M. Cwierz, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 14 avril 2014. Relation: LAC/2014/17581. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 avril 2014.

Référence de publication: 2014060054/317.

(140068947) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2014.

Leadership Institute GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2652 Luxembourg, 145, rue Albert Uden.

R.C.S. Luxembourg B 140.386.

Im Jahre zweitausendvierzehn, den zweiten April.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul DECKER mit Amtssitz in Luxembourg.

Sind erschienen:

1.- ProCompany Eberwein & Partner S.à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, mit Sitz in L-2652 Luxembourg, 145, rue Albert Uden (RCS Luxembourg N° B.116.108.) hier vertreten durch ihren Geschäftsführer Herr Sebastian EBERWEIN, Unternehmensberater, geboren in Göttingen (Deutschland) am 19. Mai 1965, wohnhaft in L-2652 Luxembourg, 145, rue Albert Uden,

2.- F&E bvba, eine Gesellschaft mit Sitz in B-1831 Diegem, Lambroekstraat 5 A, (Banque-Carrefour des Entreprises N°B.0865.347.292),

hier vertreten Herr Sebastian EBERWEIN, vorbenannt,

auf Grund einer Vollmacht unter Privatschrift gegeben von Frau Jolanda PRIJS, Geschäftsführerin in Mechelen, am 22 März 2014,

welche Vollmacht, nach gehöriger ne varietur Paraphierung durch den Komparenten, handelnd wie eingangs erwähnt, und den amtierenden Notar, gegenwärtiger Urkunde beigegeben bleiben um mit derselben einregistriert zu werden.

Welche Komparenten, vertreten wie eingangs erwähnt, dem amtierenden Notar Nachfolgendes auseinandersetzen:

Dass sie die alleinigen Anteilhaberinnen der Gesellschaft mit beschränkter Haftung " LEADERSHIP INSTITUTE GMBH" mit Sitz in L-8391 Nospelt, 1, rue de Dondelange sind.

Daß die Gesellschaft gegründet wurde auf Grund einer Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar Paul DECKER am 17. Juli 2008, veröffentlicht im Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Nummer 1971 vom 12. August 2008,

eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg, unter Sektion B 140.386.

Alsdann ersuchten sie den amtierenden Notar den nachfolgenden Beschluss zu beurkunden:

Einizger Beschluss

Die Gesellschafterinnen beschließen den Gesellschaftssitz nach L-2652 Luxembourg , 145, rue Albert Uden, zu verlegen, rückwirkend zum 1. Januar 2014 und somit dem ersten Absatz von Artikel 2 der Satzung folgenden Wortlaut zu geben:

„ **Art. 2.** Der Gesellschaftssitz befindet sich in der Gemeinde Luxembourg.“

Kosten

Die Kosten und Honorare der gegenwärtigen Urkunde sind zu Lasten der Gesellschaft und werden abgeschätzt auf 750.- €.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxembourg, in der Amtsstube des amtierenden Notars, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung an den Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt, hat dieser mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: S.EBERWEIN, P.DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 03 avril 2014. Relation: LAC/2014/15623. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR COPIE CONFORME, délivrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg

Luxembourg, le 29 avril 2014.

Référence de publication: 2014060170/46.

(140069887) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2014.

Libra Project 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 142.835.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014060177/10.

(140069758) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2014.

Lombard Financial Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.

R.C.S. Luxembourg B 68.401.

Le Bilan au 31 DECEMBRE 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Référence de publication: 2014060179/10.

(140069812) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2014.

LSF5 MHB Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 1.094.000,00.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 104.492.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 29 avril 2014.

Référence de publication: 2014060184/10.

(140069608) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2014.

Lukos S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 3, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 49.279.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 24 avril 2014.

Signatures.

Référence de publication: 2014060185/10.

(140069715) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2014.

Mantaray Software S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-7220 Walferdange, 133, route de Diekirch.

R.C.S. Luxembourg B 151.757.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2012 de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Walferdange.

Un mandataire

Référence de publication: 2014060213/12.

(140069639) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2014.